



## **PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**Siège** : 35, boulevard de la Madeleine - 06000 NICE

Tél. 04 97 11 70 90

pep06.association@pep06.fr

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

**Nice le 29 Août 2017**

Monsieur le Ministre,

Les PEP 06, en convention avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, l'Inspection académique, et l'Institut d'Enseignement Supérieur du Travail Social de Nice (IESTS) et en partenariat avec les services de Pôle Emploi Nice Nord, gèrent, depuis maintenant 10 ans, un service d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), itinérants et de remplacement, intervenant dans tout le département des Alpes Maritimes.

Pour la seule année scolaire 2016-2017, ce sont 31 AESH qui sont intervenus auprès de 148 élèves dans 36 communes, réalisant 198 missions en 7924 journées d'accompagnement.

La grande utilité de notre service a ainsi été démontrée sur les dix dernières années, pour remplacer les personnels de l'Éducation Nationale auprès des élèves en situation de handicap, mais aussi pour permettre, chaque année, à une trentaine de personnes éloignées de l'emploi, d'être salariées en contrat aidé (CUI-CAE) au sein de notre association, tout en suivant, sous notre tutorat et en alternance, une formation diplômante, conduisant à un diplôme d'État (AMP, maintenant AES), contribuant ainsi à alimenter en main d'œuvre qualifiée et expérimentée tant les établissements et services médico-sociaux qui œuvrent auprès d'enfants et adultes en situation de handicap, que les établissements pour personnes âgées dépendantes. Un taux de réussite au Diplôme d'État proche de 100 % est observé, suivi d'un taux d'emploi (CDD – CDI) d'environ 95 %, pour toutes les promotions depuis 2007. De plus, nous respectons la convention qui nous lie au Département des Alpes Maritimes en salariant au minimum 10 personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

L'éducation est capitale pour l'accès à la citoyenneté de tout enfant, comme le reconnaît la Convention internationale des droits de l'enfant et comme l'atteste l'action inlassable de notre République depuis Jules Ferry. Ainsi, notre Fédération générale des Pupilles de l'Enseignement Public et notre Association des PEP 06 œuvrent pour faire de la scolarisation des enfants en situation de handicap un point essentiel pour une société d'égalité des droits et des chances. Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux, dont l'un des tout-premiers est bien l'éducation et par conséquent la scolarisation dans une école inclusive.

Monsieur le Ministre, nous avons bien noté dans vos propos du 26 courant que la scolarisation des élèves en situation de handicap à l'école et leur accompagnement constituait une priorité absolue, ainsi que la création de plus de 8 000 emplois pour mieux accompagner les élèves en situation de handicap.

Nous osons prendre la liberté de nous adresser à vous, en raison de la situation délicate que nous rencontrons actuellement.

Sur un plan budgétaire, notre service ne peut assurer son équilibre financier sans l'attribution de 31 contrats d'aide à l'emploi (CAE) durant toute la durée de la formation diplômante du personnel que nous finançons.

Douze personnes ont été pré-recrutées par nos soins au mois de juin dernier et ont réussi les épreuves de sélection d'entrée à l'IESTS. Leur date d'embauche était programmée le 1<sup>er</sup> septembre afin d'être en poste auprès des élèves en situation de handicap dès le premier jour de la rentrée scolaire, sous réserve de la validation des contrats CUI-CAE par les services de Pôle Emploi.

Ces douze personnes nous expriment leur inquiétude grandissante dans l'attente de la signature de leur contrat aidé.

Par ailleurs, 21 autres salariés sont en cours de formation sous contrat CUI-CAE dans notre service, dont 14 en formation d'AES à l'IESTS et ne pourront terminer leur cursus que si leurs contrats sont renouvelés en octobre et novembre prochains. Cinq autres doivent débiter leur formation en novembre et ne pourront la poursuivre que si leurs contrats sont renouvelés en février 2018.

Nous avons pris bonne note par voie de presse de l'orientation gouvernementale visant à réduire significativement le nombre de contrats aidés dont l'esprit a parfois été mal compris. Pour ce qui nous concerne, les contrats aidés que nous réalisons sont au bénéfice de personnes pour la plupart éloignées de l'emploi depuis longtemps, qui bénéficient d'une formation en alternance de près de 500 heures, qui accèdent à plus de 90 % à un diplôme d'Etat et qui, une fois formées quittent notre association et trouvent dans un délai inférieur à 3 mois un emploi pérenne dans le département des Alpes Maritimes, soit en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, soit dans le secteur médico-social pour personnes en situation de handicap. Nous avons pu démontrer en 10 ans que l'emploi aidé accompagné d'une solide formation était une voie positive et efficace de retour à l'emploi. 95% soit près de 220 personnes ont trouvé un emploi en CDD ou CDI dans les trois mois de leur sortie du dispositif PEP / CD06. Notre volonté est de pouvoir persévérer dans cette voie avec l'appui du Département, tout en continuant à remplir notre mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap aux côtés de l'Education nationale.

Dans l'espoir de votre intervention pour apporter, dans les meilleurs délais possibles, une réponse positive à cette situation, et nous tenant à l'entière disposition de vos services pour tout entretien à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Emile SERNA



*Inspecteur général honoraire de l'Education nationale*  
*Officier de la Légion d'Honneur*  
Président des PEP 06

Copies :

Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes Handicapées,  
Monsieur Eric Ciotti, Député des Alpes Maritimes, Président du Département des Alpes Maritimes,  
Monsieur Emmanuel Ethis, Recteur de l'Académie de Nice,  
Monsieur Michel-Jean Floc'h Directeur des services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes.